

Votre séminaire au Baron Tavernier Hôtel & SPA





LES EQUIPEMENTS

Notre salle de séminaire est équipée de :

Beamer

Ecran portable

Flipchart

Tableau blanc portable

Blocs-notes, crayons

Eaux plates & gazeuses

Accès Wifi

Parking gratuit (selon disponibilité)

Capacité d'accueil maximale : 25 personnes



LES FORFAITS SEMINAIRES

Différents **forfaits journaliers** sont à votre disposition

Tarification de CHF 35.- à CHF 350.-

Possibilité de **forfaits résidentiels**

Contact : info@barontavernier.ch

Tél : +41 (0) 21 926 60 00



LES CONDITIONS GENERALES

Garantie	Le nombre exact de participants doit nous être communiqué dix jours avant la manifestation. Une variation de 5% sera admise jusqu'à 48 heures avant la manifestation. Passé ce délai, le nombre initial de participants sera facturé.
Facturation et règlement	Les factures sont payables à 10 jours, passé ce délai le Baron Tavernier est en droit de facturer un intérêt de 5% par an.
Arrhes	Pour garantir la réservation et lors de manifestations, l'hôtel est en droit d'exiger un paiement partiel ou total à l'avance. La réservation sera considérée comme définitive une fois les arrhes enregistrées par l'établissement.
Dédites	En cas d'annulation, la dédite exigible est de : 15 jours avant la manifestation 50% du montant global estimé 7 jours avant la manifestation 80% du montant global estimé 48 heures avant la manifestation 100 % du montant global estimé
Spécificités Alimentaires	Notre Chef exécutif reste à votre disposition pour créer votre menu sur-mesure en cas d'allergies ou restrictions alimentaires.
Chambre	Le check-in peut s'effectuer à partir de 14h00 Le check-out doit se faire au plus tard à 11h00
Parking	L'hôtel dispose de 22 places de parking intérieur et 23 places de parking extérieur. <i>Ces parkings sont à votre disposition gratuitement.</i>
Responsabilités	Le Baron Tavernier décline toute responsabilité pour les dommages ou les revendications résultant de dégradation, disparition ou vol. L'organisateur est responsable de tout dommage que lui-même, ses collaborateurs, ses invités ou ses mandataires pourraient causer à l'occasion de la manifestation. Le Baron Tavernier se réserve le droit d'exiger une assurance à la charge de l'organisateur en fonction de la manifestation.